



Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Echallens du 23 mars 2023

Présidence : Cédric FREYMOND (Entente)

Secrétariat : Christian DECRAUSAZ, secrétaire suppléant

La séance est ouverte à 20h00.

1) **Bienvenue**

Le Président adresse ses cordiales salutations aux Conseillères et Conseillers présents, aux membres de la Municipalité, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

Il souhaite également la bienvenue à notre ancien collègue, August HANGARTNER, président de la commission Echallens21.

2) **Appel :**

42 membres répondent présent à l'appel. 13 sont excusés. 3 sont absents. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

3) **Rapport annuel 2022 de la commission Echallens 21 :**

August HANGARTNER, président de la commission Echallens21 commente le rapport d'activité annuel 2022 :

3.1 Les points forts :

Durant l'année 2022, nous avons pu organiser nos traditionnelles actions, notamment le **Coup de Balai** et le **Vide-greniers** que nous allons reconduire cette année. Aussi la **Fête du développement durable** a eu lieu, comme en 2021, à la Place de la gare. Nous avons eu le plaisir d'accueillir la Commune pour fêter l'obtention du label Cité de l'Energie. Un joli succès après seulement une année de préparation.

Trois **ateliers**, animés par Lena Abi Chaker, ont eu lieu au printemps, sur les thèmes de la fabrication des barres de céréales, de cosmétiques et de la cuisine aux plantes sauvages. Une belle fréquentation qui a permis aux participantes (et un participant) d'apprendre à fabriquer eux-mêmes des produits usuels avec du matériel de la maison.

Le projet **Zéro Déchet – Défi familles** a débuté le 1er novembre 2022 et durera jusqu'à fin avril : financé par la Commune et soutenu par Echallens21, l'association ZeroWaste Switzerland a



pu commencer à coacher sept familles challensoises pour les aider à réduire leurs déchets. En 2022, chaque famille a eu l'occasion d'avoir un premier coaching personnalisé et d'assister à plusieurs événements en lien avec le zéro déchet : soirée Fêtes de fin d'année, coulisses des commerces d'Echallens, visites d'épiceries en vrac et de la STRID à Yverdon-les-Bains.

Durant 2022, les **Boîtes à livres** ont fait leur apparition, à la place basse du Château et à la place du Temple. Une équipe de bénévoles motivés entretient, range, approvisionne, rend attrayantes ces boîtes chaque semaine. Un bilan sera établi d'ici fin 2023 ; il permettra d'évaluer d'éventuels nouveaux besoins.

Notre première **journée vélo** au début mai a rencontré un grand succès. A côté de nombreux stands, la bourse aux vélos a fait sept heureux vendeurs. L'après-midi, une quarantaine de cyclistes ont pris le départ de la balade groupée d'une dizaine de kilomètres.

À propos vélo, suite à la fermeture du guichet du LEB les samedis après-midi et le dimanche, le **vélo-cargo** a dû chercher un nouvel emplacement de stationnement garantissant son accessibilité le week-end. Heureusement, Landi nous a accueilli dans la nouvelle station d'essence Top shop à la route d'Yverdon. Ensemble, nous allons renforcer la visibilité du vélo-cargo sur ce nouveau lieu.

3.2 Soutien aux manifestations :

Pour faire suite concrètement au postulat « Halte à la vaisselle non recyclable », nous soutenons activement les organisateurs des manifestations locales, afin qu'ils réduisent leurs déchets. Nous avons donc géré la vaisselle réutilisable lors du 1^{er} Août et lors des deux événements organisés par l'ACE, à savoir « Courges en fête » et « Noël enchanteur ». Dans cette même logique de réduire les objets en plastique, en collaboration avec l'Espace Troc, nous avons récupéré de la vaisselle en porcelaine pour notre propre utilisation mais aussi pour des besoins privés. Les modalités de prêt ou de location restent à définir.

3.3 Marché du samedi :

Le marché, axé sur les produits locaux, éthiques et issus de l'agriculture biologique, a connu des hauts et des bas depuis sa création en 2020. Il a petit à petit trouvé son rythme de croisière. Mais cette année les samedis pluvieux se sont succédés, avec un impact important sur la fréquentation. Cette situation a conduit La Ruche Eco à renoncer à sa présence pour concentrer son énergie sur son magasin d'Echallens. Heureusement « Organice productions », qui cultivent fruits et légumes bios sur leurs domaines à Fey, sont prêts à relever le défi au marché dès ce printemps, tous les 15 jours. Espérons que ce marché va continuer encore longtemps afin de compléter l'offre des commerces du bourg et d'être un lieu d'échanges pour animer la Place de l'Hôtel de ville.

3.4 Finances :

Le budget 2022 a été respecté, grâce à notre effort de limiter les frais. Le poste le plus important est toujours la communication : La création des affiches, des banderoles et de la publicité par NORDSUD Communication ainsi que la diffusion des publicités par l'Écho du Gros-de-Vaud. La création, l'impression et la distribution de notre bulletin en fait aussi partie.

Plus de détails vous seront donnés dans ma présentation.



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Historique des comptes				Comptes 2022 par nature	
Année	Budget E21	Comptes E21	Subventions vélos électriques	Type de dépense	Montants
2016	40'000	21'725	900 ¹⁾	Communication	13 359
2017	40'000	38'477	5'700 ¹⁾	Frais divers	5 158
2018	30'000	37'456	8'700 ¹⁾	Infrastructures	4 938
2019	40'000	52'827	9'445 ¹⁾	Total	23 455
2020	31'000	31'340	17'730 ²⁾		
2021	31'000	37'289	17'799 ²⁾		
2022	31'000	23'455	19'476 ²⁾		
1) Compris dans le budget et les comptes					
2) Comptes séparés : budget augmenté de CHF 9'000 à CHF 20'000 dès 2021					

3.5 Planning 2023 :

À côté de nos traditionnelles manifestations : Coup de Balai, Vide-Greniers, Fête de la Nature, Journée vélo, nous continuons à organiser des conférences et ateliers. Par contre, la Fête du développement durable n'aura pas lieu cette année, car de nombreuses autres manifestations sont prévues tout au long de l'année et surtout cet automne.

Trois projets que nous démarrons cette année sont à relever :

Repair Café

L'idée était dans l'air depuis un moment, et suite à l'annonce dans notre dernier bulletin tous ménages nous avons trouvé des réparateurs bénévoles et – surtout – très motivés. Ce Repair café est parrainé par la Fédération Romande des Consommateurs (FRC) ce qui nous permet de bénéficier de leur expérience, notamment du règlement et de l'assurance responsabilité civile. Il sera ouvert les premiers samedis du mois de 9h à 12h à la salle Rovina, place Emile-Gardaz 3. Le premier café a eu un grand succès, avec 35 objets à réparer.

Biodiversité :

« L'homme fait partie de la Nature, donc soignons-la ». C'est le leitmotiv de ce projet en réflexion. Nous souhaitons motiver les citoyens à remplacer les plantes exotiques par des indigènes, éviter les palissades minérales et en plastique ou favoriser les espaces verts.

No Mégots :

En 2005 le Conseil Fédéral écrivait : « *Villes, cantons et Confédération ont entrepris des efforts considérables pour lutter contre le littering. Malgré les campagnes de sensibilisation engagées pour combattre ce phénomène, qui consiste à abandonner des détritrus sur la voie publique plutôt que d'utiliser les poubelles, la quantité de déchets jetés par terre est encore trop importante* ». Nous pensons que c'est aussi d'actualité à Echallens. Nous projetons de lancer une campagne pour réduire les déchets sur les places publiques, en particulier les mégots.

3.6 Echallens 21 fête ses 15 ans :

À la suite de la motion pour créer un Agenda 21 à Echallens et le travail d'un groupe de réflexions en 2007, la première séance du comité a eu lieu le 16 janvier 2008. Cela fait donc 15 ans que nous œuvrons pour la durabilité dans la commune. Echallens21 ne souhaite pas organiser une grande fête, mais souhaite faire un bilan de son parcours sous une forme encore à définir.



3.7 Conclusion :

La commission souligne la bonne et précieuse collaboration avec les différents services de l'administration communale : greffe, voirie, espaces verts ainsi qu'avec la déléguée au développement durable. Un grand merci aussi à la Municipalité et au Conseil communal pour leur soutien.

August HANGARTNER ajoute que si les membres du Conseil ont des idées ou des propositions au sujet de la durabilité, il ne faut pas qu'ils hésitent à contacter la commission Echallens21 qui est toujours preneuse.

La discussion est ouverte.

Jean-Luc MISEREZ remercie M. HANGARTNER pour cette présentation et, de manière générale, Echallens21 pour la plupart des actions entreprises.

August HANGARTNER s'étonne du terme « la plupart ».

Jean-Luc MISEREZ le confirme. Il aimerait rappeler qu'Echallens21 est une commission de la Municipalité ; c'est-à-dire qu'il s'agit d'une commission qui a une mission municipale qui consiste à soutenir, ou apporter son appui à la Municipalité et, d'une manière générale, à l'administration communale dans les activités de développement durable.

Il estime que, probablement il y a 15 ans, quand Echallens21 a commencé, il y avait un rôle de pionnier, essentiellement axé sur la communication. Ceci a été bien fait et on peut qualifier Echallens de précurseur avec 10 ans d'avance sur d'autres communes.

Maintenant, il s'étonne de voir l'évolution que cela a pris où Echallens 21 est finalement devenue une association qui organise des fêtes autour de l'écologie et du développement durable. Il constate même que le rapport mentionne que, lors de la fête du développement durable, « *Echallens21 a eu le plaisir d'accueillir la commune* ». « C'est sympa ; vous les avez invités chez vous » ajoute-t-il encore...

L'intervenant estime qu'Echallens21 est au service de la Municipalité.

Il s'étonne encore que dans les activités 2023, il n'y ait aucune mention de participation active, critique et constructive à l'élaboration du plan climat, qu'il n'y ait pas de participation active, critique et consultative au PACom PDCom, qu'il n'y ait absolument aucune allusion au postulat de M. Philippe LANDRY qui parle de redynamiser les contributions en faveur du développement durable (c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir CHF 20'000.- uniquement pour des vélos électriques on pourrait se demander ce que l'on peut faire d'autre). Il déplore également qu'il n'y ait peu ou pas de mention que la commune s'est dotée d'une déléguée au développement durable. Ceci lui paraît important et il le soutient complètement pour la commune. Il estime qu'Echallens21 devrait être, en quelques sortes, le bras armé et une force de proposition pour cette personne.



En l'occurrence, il a plutôt l'impression qu'Echallens fonctionne comme une association et fait figure de club « *des gens qui trouvent que c'est important.* ». Il répète qu'Echallens 21 doit faire attention de ne pas perdre son rôle de commission de la Municipalité.

August HANGARTNER remercie M. MISEREZ pour ses propos critiques dont il concède la justesse. Il relève que l'historique a montré qu'Echallens21 est plutôt orientée vers la population et la sensibilisation. Il se souvient qu'une commission « commune exemplaire » avait été créée pour faire évoluer la mentalité aussi au sein de l'administration. Cette commission travaillait beaucoup avec la voirie et les Espaces-Verts. Il concède que la commission n'a pas participé à l'élaboration du plan climat (il faudra peut-être revoir cela avec la Municipalité). Concernant la déléguée au développement durable, des discussions ont eu lieu avec la Municipalité pour définir quel est le rôle de chaque partie. Cette personne avait d'abord été engagée pour le processus en vue de l'obtention du label « Cité de l'Energie ». Le but n'était pas de la surcharger avec d'autres tâches. Il estime qu'avec le temps, les choses vont un peu changer et la collaboration sera accrue. En résumé, il accepte les critiques de M. MISEREZ.

Michaël COMTE tient à remercier la commission Echallens21 pour le travail assez remarquable effectué par les nombreuses personnes qui s'engagent et sont à 99% bénévoles. Il constate un certain succès dans certaines des activités. À titre personnel, il a participé un certain nombre de fois. Il a constaté une force symbolique derrière ces activités (qui est difficile à chiffrer de manière financière). Il se déclare assez d'accord avec M. MISEREZ concernant les réflexions qui doivent être menées avec la Municipalité et avec le Conseil communal, dans le cadre de propositions qui ont été faites. Il souhaite encore marquer sa reconnaissance pour ce qui a été fait.

August HANGARTNER revient sur la remarque de M. MISEREZ au sujet du postulat de M. LANDRY. Il précise que la commission a voulu prendre contact avec Mme SAUTY et M. LANDRY afin d'approfondir le document. Malheureusement, pour des questions d'agenda, cela n'a pas encore pu être fait, mais cela va se faire très prochainement car il y a des choses très intéressantes à développer.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président remercie August HANGARTNER pour son activité et son rapport.

4) Dépôts :

Le Bureau a reçu l'interpellation de Jean-Christophe BOILLAT concernant les zones 30km/h et les zones de rencontre. Cette interpellation ayant été déposée selon la forme exigée, elle peut être portée à l'ordre du jour de la présente séance.



Le Président propose donc d'ajouter cette interpellation au point 14 de l'ordre du jour qui en comptera désormais 15.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscite pas de remarques.

Dès lors, l'ordre du jour ainsi modifié est donc accepté.

5) Communications du Bureau :

Le Président tient à excuser l'absence de M. Henri POLLIEN, huissier, retenu pour cause de déménagement. Il remercie Mehdi CURRAT de fonctionner comme huissier ad hoc.

4.1 Carnet rose :

Le Bureau est heureux d'annoncer que Mme Nadja MONNEY (SVI/EcoCit), conseillère communale, a donné naissance à une petite fille prénommée Manon. Il lui présente ses meilleurs vœux au nom du Conseil.

4.2 KDrive :

La très grande majorité des membres du Conseil communal a accepté l'invitation pour se connecter à KDrive. Les règles de nommage et d'accès vont être finalisées de manière à ce que le KDrive soit pleinement opérationnel pour la prochaine séance du conseil du 11 mai 2023. Les documents ne seront dès lors plus envoyés sous forme de pièces jointes.

Le Président invite par conséquent celles et ceux qui n'ont pas validé leur accès à KDrive de le faire sans plus attendre. Si certains rencontrent des soucis, il les remercie de l'informer de suite.

4.3 Séance du Conseil communal du 11 mai 2023 :

Au début de cette séance, M. le Préfet viendra présenter la répartition des compétences entre les autorités communales, à savoir le conseil et la municipalité.

4.4 Sortie du Conseil communal :

Comme déjà indiqué, la sortie du Conseil communal aura lieu de 3 juin prochain. Le Conseil et ses invités se rendront à la « Vaudoise Arena ».

Le programme sera le suivant :



- le matin aura lieu une initiation sportive accessible à tous,
- repas de midi dans l'Espace Capitale Olympique
- l'après-midi : visite du complexe.

Le formulaire d'inscription sera transmis tout prochainement.

4.5 Secrétariat du Conseil communal :

La procédure de sélection est terminée. Les Chefs de groupe, les vice-présidents et le président ont auditionné les 4 personnes préalablement retenues. De manière unanime, ils ont choisi la candidature qui sera proposée dans un instant.

Avant de passer à l'élection au poste de Secrétaire du Conseil communal, le Président aimerait profiter de l'occasion pour exprimer, au nom du Conseil, du Bureau et en son nom personnel, une profonde gratitude envers le secrétaire suppléant, M. Christian DECRAUSAZ, pour avoir repris à la volée la gestion du secrétariat à la mi-novembre jusqu'à ce jour.

Applaudissements nourris.

Le Président se déclare heureux de pouvoir continuer à compter sur M. DECRAUSAZ en tant que secrétaire suppléant.

6) **Election au poste de Secrétaire du Conseil communal :**

Le Président rappelle que, en vertu de l'art. 12 de son règlement, le Conseil nomme pour la durée de la législature son secrétaire, lequel peut être choisi en dehors du Conseil.

Cédric FREYMOND propose donc ce soir d'élire au poste de Secrétaire du Conseil communal Mme Mareva MARTIN.

Mme MARTIN habite le Gros-de-Vaud, plus précisément Oulens-sous-Echallens. Elle est juriste et a déjà été membre du Conseil communal de Penthelaz ainsi que du Bureau, puis Municipale à Daillens. Elle est maman de deux jeunes enfants.

Son expérience et sa formation ont convaincu les chefs de groupe et le Bureau qui la recommandent de manière unanime.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Conformément aux art. 11 LC et 13 RCC, est élue tacitement

- Mme Mareva **MARTIN**.



Le Président lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil et du Bureau et se réjouit de collaborer avec Mme MARTIN dont l'entrée en fonction aura lieu le 1^{er} avril.

Selon les formules d'usage, il est ensuite procédé à l'assermentation de Mme MARTIN.

Mareva MARTIN remercie le Conseil pour sa confiance Elle se réjouit de faire un bon bout de chemins avec le Législatif challennois et de l'accompagner dans toutes les décisions qu'il prendra.

7) Communications de la Municipalité

5.1 Communication municipale N° 2023-02 concernant l'opération « Eco-logement » (Céline MÜLLER) :

Dans le cadre de la labellisation Cité de l'énergie, la Municipalité a exprimé son souhait de réduire de 15% la consommation annuelle de chaleur par habitant (cible de 7'700 kWh/hab en 2026) et de diminuer de 5% la consommation d'électricité par habitant (cible de 2'275 kWh/hab en 2026)¹.

Cet hiver, les conditions géopolitiques particulières ont fait craindre une pénurie énergétique internationale, se traduisant aux échelles de notre pays et canton par un appel à des actions efficaces rapidement.

Afin de répondre à ses engagements et de contribuer à l'effort collectif, plusieurs actions ont été entreprises dès l'automne 2022 à Echallens :

1. La mise à disposition de Kits eau & énergie pour les challennois
2. Une communication élargie auprès des propriétaires
3. Le déploiement d'une double « Opération éco-logement »

Kits eau & énergie

120 kits ont été mis à disposition pour CHF 20.- dès septembre 2022 au guichet à la population. Ils comprennent du matériel efficient ainsi qu'un conseil en matière d'éco-gestes. La moitié des kits ont été vendus en 2022.

Communication aux propriétaires

Un courrier a été adressé en octobre à tous les propriétaires et les régies du territoire les informant des possibilités suivantes :

- Comparer ses frais de chauffage à la moyenne suisse et obtenir des conseils pour les

¹ Programme de politique énergétique de la Commune d'Echallens, 2022, disponible sur echallens.ch/citeenergie



réduire ;

- S'inscrire à une visite d'un spécialiste « Chauffez renouvelable » pour le système de chauffage de son bâtiment ;
- Optimiser le chauffage des résidences secondaires ;
- Inscrire gratuitement leurs locataires éventuels à une « opération éco-logement ».

Opération éco-logement

Une double action éco-logement a été organisée au mois de décembre 2022 pour l'entier du parc immobilier communal, puis au mois de janvier 2023 pour l'ensemble de la population. Les opérations éco-logement permettent d'exploiter le potentiel d'économies à la portée des locataires, lié à des articles de consommation courante et aux éco-gestes individuels. Elles consistent en des visites « d'ambassadeurs énergie », spécialement formés et certifiés, se rendant dans les logements sélectionnés pour :

- Installer du matériel économe en énergie, notamment des ampoules, des économiseurs d'eau et autres ;
- Aider les locataires à comprendre la consommation de leurs appareils électriques (TV, frigos, etc.) ;
- Proposer des conseils ciblés pour leur permettre de réduire leurs consommations d'eau et d'énergie.

Les propriétaires et les régies ont pu inscrire un ou plusieurs logements d'habitat collectif à l'opération, et ainsi pas moins de 422 ménages (85% de locataires et 15% de PPE) ont pu recevoir la visite d'un ambassadeur. Les coûts ont été pris en charge à 20% par la Commune d'Echallens et à 80% par la subvention de la Direction de l'énergie du Canton de Vaud, un montant cantonal exceptionnellement accordé cet hiver en réaction aux risques de pénuries d'énergie.

Impacts

Grâce à la collaboration des propriétaires et régies, ainsi que le bon accueil fait aux ambassadeurs par les ménages, on estime qu'en 2023, les économies générées par l'installation de matériel efficient et l'application des éco-gestes s'élèveront à :

- 272'794 kWh thermique, soit l'équivalent de la consommation (chauffage + eau chaude sanitaire) d'un ménage moyen pendant plus de 27 ans ;
- 7'870 kWh électrique, soit l'équivalent de l'éclairage public annuel de 525 m de rues challensoises ;
- 9'649 m³ d'eau, soit l'équivalent du volume de 24 piscines du collège des Trois-Sapins.

Grâce au cap donné par le label Cité de l'énergie, et sous les contraintes exceptionnelles de l'hiver 2022-2023, l'ensemble des actions entreprises sur l'ensemble du territoire challensois aura permis d'engranger des économies d'énergie que nous souhaitons pérennes.

5.2 Ecologie, durabilité et biodiversité :



Céline MÜLLER, Municipale, relève que l'essentiel de ce qu'elle allait annoncer a déjà été «divulgué» par August HANGARTNER dans son rapport et ses commentaires.

Elle indique que si, l'an dernier, du côté de la durabilité, la Municipalité a mis l'accent sur le thème de l'énergie, cette année, ce sera le thème de la biodiversité qui sera mis en avant.

Ceci commencera par une journée portes ouvertes le 1^{er} avril 2023 aux serres communales. Cela fera un peu le lien entre la fin de l'opération « zéro déchets » et le début de l'opération biodiversité.

Les animations continueront avec la « Fête de la nature » le 27 mai 2023.

D'autres activités suivront. Le Conseil sera tenu au courant le moment venu.

5.2 Absence de M. le Syndic pour cette séance :

Christian MONNEY, Vice-Syndic, tient à excuser l'absence de Serge BORNICK, Syndic, retenu pour des raisons privées.

5.3 Arrivée des premiers habitants de l'écoquartier « OSIRIS » :

Christian MONNEY indique que le quartier « OSIRIS » a accueilli, depuis le 1^{er} mars 2023, ses premiers habitants qui continueront d'arriver jusqu'à l'été.

5.4 Affaissement de la chaussée à la Rte de Moudon :

Christian MONNEY signale que des fissures et un tassement ont été constatés sur une dizaine de mètres, sur le tronçon rectiligne à 60 Km/H de la Route de Moudon à la sortie d'Echallens, en direction de Poliez-le-Grand.

Un spécialiste a été mandaté pour analyser la situation et définir les mesures à prendre ainsi que les degrés d'urgence. Dans ce cadre, des appareils de mesure seront installés pour suivre la situation. La Municipalité tiendra le Conseil au courant le moment venu.

8) **Communications des délégués aux associations intercommunales**

8.1 Compte rendu de l'Assemblée générale de l'ARGdV du 30.11.2022 (Pascal KROPF) :

8.1.1 Introduction :



Selon la liste de présence signée à l'entrée, le pourcentage nécessaire de 40% des membres présents est atteint, l'assemblée est valable (176 suffrages représentant les communes et 44 membres privés ce qui représente 49% des suffrages).

8.1.2 Admission et démission :

Il y a 9 nouveaux membres, présentés brièvement, dont AAB, agent d'affaires breveté, Mme Geneviève Gehrig à Echallens. Il y quatre démissions dont « Acquar'elle et lui » à Echallens (institut de beauté).

8.1.3 Budget 2023 :

Le budget 2023 prévoit un résultat négatif de CHF 18'833.- qui tient compte, entre autres, des adaptations suivantes :

- Adaptation importante au coût de la vie (2.9%)
- Augmentation du temps de travail de la commission Tourisme et Culture
- Augmentation du taux de travail d'un chef de projet délégué à l'économie

Les réserves de l'ARGDV se montaient en 2020 à près de CHF 380'000.-, elles ont été largement utilisées ces dernières années pour le financement de divers projets (étude P+R, amortissement du mobilier des nouveaux locaux, renouvellement informatique, soutien à l'étape Challengnoise du Tour de Romandie).

Les Charges se montent à CHF 826'750.- et les produits à CHF 807'917.-

Le budget 2023 est accepté à l'unanimité

8.1.4 Election d'un membre au Comité de l'ARGdV :

M. Loïc Giddey, associé à la fiduciaire DFG Fiduciaire SA à Echallens, membre du comité de l'association des commerçants d'Echallens (ACE), est élu président de la commission de l'Economie en remplacement de M. Alexandre Berthoud.

8.1.5 Stratégie régionale et réseau de centres :

Dans le cadre d'une convention entre l'ARGdV et le service de l'économie du Canton de Vaud, une stratégie régionale sur une durée de 4 à 5 ans doit être établie afin de positionner le Gros-de-Vaud comme porteur d'intérêts économique et territoriaux vis-à-vis du Canton mais aussi vis-à-vis des villes environnantes comme Lausanne et Yverdon.

L'ARGdV ambitionne, avec Echallens en tant que chef-lieu, et en collaboration avec ses voisins, en profitant notamment de l'arrivée du gymnase, du centre de formation des métiers du bâtiment (FVE) ainsi que de la création souhaitée prochainement d'un lieu d'accueil « du Blé au Pain » de donner à cette région un attrait reconnu.



La stratégie régionale 2023-2026 de l'ARGdV prévoit un développement selon les axes suivants :

- Organiser et soutenir le territoire ;
- Développer une économie de réseau ;
- Valoriser les ressources locales ;
- Soutenir et renforcer les offres culturelles et touristiques ;
- Appuyer la transition énergétique et protéger l'environnement ;
- Renforcer la cohésion régionale ;
- Renforcer la gouvernance, la communication et l'identité régionale ;
- Financer cette stratégie.

Afin de positionner la région du Gros-de-Vaud, comme centre d'intérêt, l'ARGdV souhaite s'appuyer sur un réseau local et régional. Ce processus se déroulera en cinq étapes :

- Finalisation des objectifs et enjeux ;
- Réalisation d'un diagnostic de l'offre ;
- Analyse des besoins ;
- Définition d'une stratégie de développement ;
- Mise en œuvre des différentes mesures envisagées.

8.1.6 Communications des commissions :

- Sport et jeunesse :

Gymnase d'Echallens :

L'ARGdV s'est intéressée de concert avec notre commune, aux bâtiments prévus dans les plans du futur gymnase d'Echallens, notamment aux triples salles de gym, afin que les dimensions soient adaptées aux normes fédérales. Pour cela, l'ARGdV s'intéresse à ce que des gradins soient prévus afin de rendre possible l'organisation de compétitions de haut niveaux (Suisse et internationale). Des subventions de l'ARGdV pourront être octroyées à cet effet à la commune d'Echallens.

Plateforme échange jeunesse :

Pour donner suite à un sondage pour les jeunes de 12 à 25 ans lancé en été 2022 par l'ARGdV, certains besoins et demandes ont été identifiés : bourse au travail, développement d'activités sportives, créations d'événements culturels locaux, création de lieux de rencontre et de meilleurs accès à la mobilité.

Une restitution de ces résultats sera communiquée à leur attention

Le Gros d'Vaud bouge :

Basé sur le concept de la « Suisse Bouge », le projet va être organisé au mois de mai 2023 en collaboration avec une dizaine de communes.

- Energie et Environnement :



Plan énergie et climat communal :

A l'attention des communes, la commission Energie et Environnement prépare un document de synthèse des actions possibles (grosvaud.ch/activités/energie/pecc)

Ateliers de rénovation énergétique :

Des ateliers sont prévus à l'attention des communes entre mars et avril 2023

- Mobilité :

Parc+Rail :

Après deux ans, le projet P+R est terminé. Comme l'étude le préconise, les communes devront mettre à disposition un certain nombre de place d'ici 2030-2035.

Mobilité douce et habitudes de déplacement

Afin d'avoir une vue d'ensemble, un recensement des projets communaux en matière de mobilité douce a été envoyé aux communes.

Des études et sondages sur les habitudes de déplacements (pendulaires, loisirs, piétons, vélos, etc) sont planifiés en début 2023.

M3 :

En lien avec la future construction du métro Lausannois M3, le canton sollicite l'ARGdV pour réaliser une étude de restructuration du réseau de transport régional dans le secteur « haut de Lausanne (stade de la Tuilière) à Thierrens ». Cette étude est planifiée sur six mois, ceci jusqu'en automne 2023.

- Territoire :

Système de gestion des zones d'activités (SGZA) :

Depuis septembre 2022, un dossier est en examen préalable auprès du Canton, il devrait revenir en début d'année 2023 à l'ARGdV. En fonction des retours, une mise à jour sera certainement nécessaire, suivie d'une consultation publique de 30 jours. A la suite, le dossier sera finalisé se qui permettra aux différentes communes concernées de passer ce dossier devant leur conseil communal au printemps 2023. Un préavis-type sera préparé par l'ARGdV avec de présenter aux municipalités les enjeux et points principaux.

- Agriculture :

Projet de développement agricole (PDRA) :

Ce dossier regroupe neuf projets individuels liés au monde agricole pour un total de 20.7 millions de francs. Il inclut également le projet « du Blé au Pain » cité précédemment, qui regroupe différentes activités liées à la filière du blé, la promotion des produits du terroir et une partie muséale. Il serait situé dans la zone du moulin d'Echallens.

Une étude préliminaire a été effectuée entre 2019 et 2020. Cette dernière a été validée par le canton et la Confédération. Actuellement la commission travaille sur une phase de consolidation du projet dans le but de déposer le projet au Canton en mars 2023.

- Tourisme et culture :



Depuis plus d'une année, l'ARGdV a lancé la marque « Gros d'Vaud, au-delà des apparences ». Afin de faire rayonner la région, une quinzaine de communes, 21 entreprises et 4 associations ont adhéré à la marque.

- Fournée :

La fête « la Fournée » du 3 septembre 2022 a permis de présenter au public une douzaine de fours à pain réparti dans le district, et a proposé aux visiteurs de les relier à vélo, à pied ou en calèche.

8.1.7 : personnes quittant l'ARGdV :

Des vifs remerciements sont allés à :

- M. Alexandre BERTHOUD, membre du bureau de l'ARGdV de 2012 à 2020 et vice-président jusqu'en 2020, Président de la commission de l'Economie de 2007 à 2022.
- M. Vincent MERCIER, chef de projet depuis 2008, puis Directeur de l'Office du Tourisme depuis 2011 qui quittera ses fonctions au plus tard le 31 mai 2023.

Pascal KROPF tient à apporter quelques compléments d'informations sur certains points qui méritent éclaircissement ou qui ont évolué depuis l'Assemblée Générale de l'ARGdV.

- Il remercie la Conseillère Fabiana Di BELLA qui lui a signalé que les dimensions de la future salle de gymnastique du gymnase n'ont jamais été pensées aux normes fédérales, faute de hauteur suffisante ;
- Le rapport de la plateforme jeunesse concernant le sondage auprès de 205 jeunes de 12 à 25ans est maintenant disponible sur le site internet de l'ARGdV. Ces résultats sont très intéressants. Cela va des canaux de communications utilisés et la manière de se déplacer ;
- Pour la rubrique « Energie et environnement », des ateliers auront lieu le 30 mars et le 27 avril 2023 ;
- Pour la rubrique « Mobilité », le rapport « P + R » est maintenant terminé et peut aussi être consulté sur le site internet de l'ARGdV. Les besoins pour Echallens ont été définis à 150 places P+R contre 24 actuellement ;
- Echallens-Tourisme a désigné Mme Géraldine REGAMEY comme nouvelle directrice à partir du 1^{er} juillet 2023 en remplacement de Vincent MERCIER.

La discussion n'est pas demandée.

Le Président remercie M. KROPF pour son rapport.



9) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2023 :

Le Président remercie Mme VUAGNIAUX et M. COMTE qui ont signalé quelques coquilles de frappe qui ont été corrigées sur l'original.

Le procès-verbal corrigé ne suscite pas d'autre remarque ni demande de modification. Il est ainsi approuvé à la majorité (38) moins 3 abstentions.

Le Président remercie Christian DECRAUSAZ, secrétaire suppléant, pour son travail.

10) Octroi d'un crédit d'étude de CHF 195'000.- destiné à la rénovation énergétique du bâtiment sis Place du Temple 7-9-11 (PM 2023-02)

C'est en commençant par une épiphore qu'Hervé DELAY résume et commente le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet dont les conclusions diffèrent de celles du préavis par l'adjonction de trois amendements de forme et un amendement.

*« Le bâtiment de la Place du Temple 7-9-11 a vu le jour en 1975,
le rapporteur de la commission aussi ;
Ce bâtiment a été bien entretenu et est sain,
le rapporteur de la commission aussi ;
D'un point de vue thermique, par contre, ce bâtiment est une véritable passoire,
le rapporteur de la commission aussi ;
Mais l'énergie devient plus rare et plus chère alors que le climat s'emballe,
le rapporteur de la commission aussi ».*

10.1 Préambule :

La Commission désignée pour étudier le préavis susmentionné était composée de Mmes Elisabeth BAVAUD (EA), Barbara MASSET (Entente) ainsi que de M. Hervé DELAY (Svi/EcoCit) comme rapporteur.

Elle s'est réunie à deux reprises et a rencontré M. Sébastien SALVI, Municipal en charge du dossier.

10.2 Développement :

10.2.1 Contexte général :

En sus de la crise énergétique que nous traversons actuellement, il convient de ne pas oublier l'urgence climatique dont la Stratégie énergétique 2050 est la réponse actuelle de la Confédération, qui devrait lui permettre d'atteindre les objectifs liés à son engagement aux



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Accords de Paris. Au niveau cantonal, le Plan climat vaudois a été présenté en 2020 et au niveau communal, le Plan climat communal devra nous être présenté tôt ou tard.

À la suite des travaux permettant la labellisation “Cité de l’Énergie”, il a pu être constaté objectivement que les bâtiments du patrimoine communal souffraient d’un sérieux retard en termes d’efficacité énergétique.

La Municipalité était déjà consciente de ce constat et a entrepris dès 2021 une série d’études CECB+ sur différents bâtiments à potentiel, ainsi qu’un calcul du “certificat énergétique des bâtiments SIA” sur d’autres. Le tableau ci-dessous résume ces notes dont l’échelle va de A (la meilleure) à G (la pire).

Bâtiment	CECB+		certificat énergétique des bâtiments SIA 2031		
	Efficacité enveloppe	Efficacité énergétique globale	Consom. totale énergie	Besoin de chaleur pour le chauffage	Emission de GES
Hotel-de-Ville 1	D	D			
Ancienne chapelle	E	D			
Buvette Stade de Football	E	F			
Temple 7-9-11	E	D			
Halle Tennis			C	E	G
Caserne SDIS			D	D	G

Si on ajoute à ces données un graphique qui permet de visualiser simplement la consommation en énergie de deux tiers des bâtiments, on obtient une vision à peu près complète de la vingtaine des bâtiments du patrimoine communal.

10.2.2 Bâtiment Temple 7-9-11 :

Fort de ces données, la Municipalité a donc étudié par quel(s) bâtiment(s) commencer. En excluant d’abord les bâtiments récents (UAPE, Aile-Sud) ou récemment rénovés (Rovina/Platane, Château, HDV 3, Terreaux 1, Cinéma), ensuite les bâtiments à l’avenir incertain (Caza, Terreaux 7, Villaire 6-8-10) et enfin les bâtiments du Collège des Trois Sapins à la gouvernance compliquée, il restait une liste restreinte de quatre ou cinq bâtiments (Temple 7-9-11, HDV 1, Centre sportif 3 Sapins, Tennis Club, Caserne SDIS). Le choix s’est porté sur le bâtiment du Temple 7-9-11 car il cumulait une consommation élevée, un avenir dégagé et une situation au centre du Bourg, lui permettant de jouer un rôle d’exemple visible et pouvant inspirer d’autres propriétaires.

10.2.3

Objectif du crédit d’étude :

Une fois le rapport CECB+ en main, la Municipalité s’est tournée vers un BAMO afin qu’il produise un “Audit de faisabilité pour la rénovation énergétique du bâtiment” couvrant tant les aspects énergétiques que d’autres aspects sécuritaires (électricité, incendie, amiante) et d’amélioration du confort des usagers. Nous reviendrons sur ces différents points dans les chapitres suivants.



10.2.4 Procédure :

Comme le marché à offrir concernait des services avec une valeur de marché comprise entre 150'000 et 250'000 frs, nous nous trouvions donc dans un appel d'offre sur invitation.

Le BAMO et la Commune ont élaboré une liste de 7 bureaux d'architectes entre Yverdon et Lausanne, dont certains spécialisés dans la rénovation et un bureau d'ingénieur yverdonnois spécialisé dans les questions énergétiques. Ce bureau et un architecte ont immédiatement décliné l'appel d'offre ; et d'autres architectes se sont désistés au fur et à mesure. Au final, il devait y avoir trois dossiers, mais suite à un ultime désistement, la Commune n'a reçu que deux dossiers à évaluer. *Multi sunt vocati, pauci vero electi.*

Le BAMO a confirmé que, malgré le peu de dossiers reçus, l'appel d'offre restait valide et valable.

Le marché a donc été attribué au bureau challennois AARC avec lequel la Commune a déjà collaboré à satisfaction dans un avenir récent pour l'UAPE, le Château et le Cinéma.

Notons que le mandat du BAMO s'arrêtait ici et que désormais l'interlocuteur principal de la Commune sera le bureau AARC.

10.2.5 Coûts :

Le montant concernant le BAMO couvre l'audit de faisabilité et l'appui lors de l'appel d'offres. Ce montant se réfère à des prestations déjà fournies et n'est donc pas soumis à l'aléa.

10.2.6 Les travaux de rénovation énergétique :

Les travaux envisagés pour améliorer l'efficacité énergétique sont décrits dans le préavis. Ils visent d'une part à isoler mieux pour réduire le besoin en énergie et permettre au bâtiment de produire de façon autonome une partie de cette énergie par la pose de panneaux photovoltaïques et thermiques. Le tableau ci-dessous est tiré du CECB et indique l'état de l'enveloppe du bâtiment ainsi que quelques pistes de rénovation qui sont reprises en détail dans la partie conseil du CECB+.



Conseil communal d'Echallens

Registre des procès-verbaux

Législature 2021-2026

Évaluation

Efficacité de l'enveloppe du bâtiment

E

L'enveloppe du bâtiment présente une isolation thermique faible par rapport aux standards actuels. Comparée à un bâtiment neuf, son efficacité est de 2 à 2.5x inférieure.

Efficacité énergétique globale

D

L'efficacité énergétique globale pourrait être améliorée. Le besoin pondéré (chauffage, ECS, électricité) dépasse de 1.5 à 2 fois celui des nouvelles constructions.

Enveloppe du bâtiment				Technique du bâtiment			
	Intact	Légèrement usé	Usé		Chauffage	Eau chaude	Électricité
Très bon				Très bon			
Bon	To			Bon			
Moyen			Fe	Moyen			
Insuffisant		Mu, Mu c. n-c., Sol c. n-c.	Sol	Insuffisant			

Les éléments de construction et les composants des installations techniques sont répartis en quatre groupes en fonction de leur qualité du point de vue de l'énergie. En outre, l'état général des éléments (intact, légèrement usé, usé) aide à décider si une amélioration est réalisable et en vaut la peine. Légende: To, Mu, Sol = toiture/plafond, murs, Sol ext. / ≤ 2 m contre terrain, Fe = fenêtres ext., Pl c. n-c., Mu c. n-c., Sol c. n-c. = Plafond, Mur, Sol contre non-chauffé ou > 2 m contre terrain

Indications en vue d'une éventuelle rénovation

Enveloppe du bâtiment

- Murs Extérieurs:** Les éléments non porteurs composant la façade au rez sont vétustes. Il serait opportun de les remplacer complètement, fenêtres y compris. Les façades à l'étage sont globalement en bon état, mais peu isolées.
- Toits:** La toiture du bâtiment a été isolée en 2010, à la fois au niveau des logements des combles et des combles perdus. Etant donné que cette isolation est récente et conforme aux normes, il n'est pas nécessaire d'y toucher.
- Sols:** Le plancher contre extérieur au 1er étage mériterait d'être isolé afin d'améliorer le confort des occupants à cet endroit. Le plancher contre non-chauffé (dalle en béton) n'est actuellement pas isolé.
- Fenêtres:** Les fenêtres du rez n'ont jamais été changées et leur performance thermique est mauvaise. La priorité consiste donc à les remplacer. Les fenêtres à l'étage ont été changées progressivement depuis une dizaine d'années.

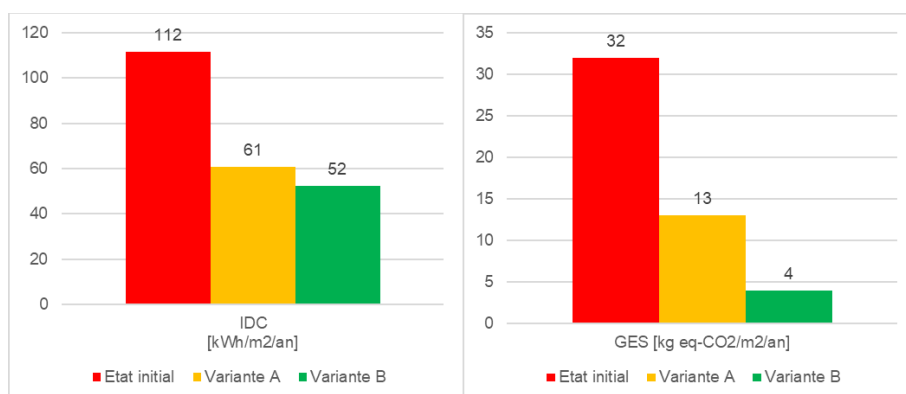
Le CECB+ propose deux variantes. La première (A) entreprend une rénovation globale du bâtiment telle que présentée ci-dessus (isolation et panneaux solaires). La deuxième (B) reprend la première et la complète en remplaçant la chaudière à gaz par une chaudière utilisant une énergie renouvelable, ici du pellet.

Le tableau ci-dessous résume les principaux indicateurs pour l'état initial et les deux variantes présentées (le détail se trouve en Annexe 1) et les graphiques représentent l'IDC (Indice de dépense de chaleur en kWh/m²/an) et la production de GES (gaz à effet de serre en kg eq-CO₂/m²/an).

Indicateur	Etat initial		Variante A		Variante B	
Efficacité de l'enveloppe	206%	E	77%	B	77%	B
Efficacité énergétique globale	152%	D	65%	B	46%	A
Equiv.-CO ₂ [kg/m ² /an]	32	G	13	D	4	B



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026



La chaudière a été changée en urgence en 2018 et payée par le compte de fonctionnement du bâtiment ; elle est donc comptablement amortie. Dans le préavis, la Municipalité semble ne pas vouloir entrer en matière sur cette variante B, mais lors de la discussion avec le délégué municipal, cette position semble plus ouverte.

La Commission se permet de citer le BAMO : *“Les deux alternatives ayant des avantages et des inconvénients, l’étude de projet sera nécessaire pour permettre à la commune de réaliser les choix les plus efficaces.”* Dans le rapport CECB+, le surcoût de la variante B est estimé à 85'000 frs sans tenir compte d’une subvention supplémentaire estimée à CHF 17'300.-.

La Commission rejoint l’analyse du BAMO et demande donc que cette variante B soit sérieusement étudiée en considérant une nouvelle source d’énergie renouvelable (pellet, plaquette, PAC, etc.). Elle propose donc un amendement en insérant une conclusion complémentaire entre la première et la deuxième du préavis municipal demandant à la Municipalité d’inclure dans l’étude, éventuellement sous forme de variante, le remplacement de la chaudière actuelle.

10.2.7 Travaux complémentaires :

Dans son audit de faisabilité, le BAMO a ajouté quelques postes en lien avec les travaux de rénovation énergétique, mais également des travaux liés à la mise en conformité aux normes électriques et incendie. Il précise également qu’un audit amiante complet devra être réalisé en complément d’un rapport partiel de 2011. Il propose également quelques travaux complémentaires “pertinents”.

En sus, le BAMO et la Commune ont évoqué trois points complémentaires, non intégrés au budget indiqué plus bas. Il s’agit de substituer à une façade isolation+crépis une façade ventilée, de créer une cage d’ascenseur (en remplacement du monte-escalier présent entre le rez et le deuxième étage) et de remplacer le monobloc de ventilation en y intégrant une récupération de chaleur. Ces travaux ont été évalués à CHF 400'000.-.

A ce stade, la Commission ne se positionne contre aucun de ces travaux, sans en recommander aucun non plus. La Municipalité se décidera sur la base du rapport d’étude.



10.2.8 Planning :

Le planning intentionnel fourni par le BAMO prévoit une recherche de mandataires, l'avant-projet et le projet avec une demande d'autorisation de construire déposée à fin août. Dès lors un premier appel d'offre devrait permettre de fiabiliser le budget à 70% afin de présenter le crédit de construction à notre Conseil en octobre. Les appels d'offres complémentaires permettront une adjudication des travaux à mi-janvier.

La phase d'exécution devrait se dérouler entre mi-mars et mi-octobre en étant attentifs à ce que les travaux provoquant des nuisances aux locataires soient fait entre avril et juin, afin de ne pas changer les fenêtres par grand froid. Cette phase d'exécution devra être revue de façon plus détaillée par le bureau d'architecte.

10.2.9 Budget :

Même si ce préavis ne concerne que le crédit d'étude, il est important d'avoir une idée des coûts qui seront présentés lors du crédit de construction.

Le BAMO, en se basant sur les montants indiqués sur le CECB+ datant de 2021, fournit un budget estimatif d'environ CHF 1,3 à 1,4 millions, hors éléments inclus dans ce préavis. Il précise cependant qu'il est "important de noter que certains prix sont susceptibles de fortement évoluer compte tenu de la volatilité des prix actuelle sur les matières premières." Afin de tenir compte de l'évolution des prix depuis 2021 et de la fluctuation des prix futurs, le préavis indique le montant de CHF 1,6 millions.

Le CECB+ indique également que ces travaux seront éligibles à différentes subventions de l'ordre de CHF 200'000.- qui viendront en déduction du coût total.

10.2.10 Planification financière :

En début de législature, une enveloppe de CHF 2,95 millions a été allouée à la rénovation des bâtiments, sans une feuille de route précise. Sur cette législature, cette enveloppe devrait permettre de rénover le bâtiment du Temple 7-9-11 et un autre élément de la liste restreinte évoquée au paragraphe 2.2.

Il est à noter que juste au-dessus de cette ligne, la ligne "Rénovation piscine" devrait permettre de s'attaquer au bâtiment le plus énergivore des biens communaux. Ce projet va légèrement se décaler, car la Municipalité va attendre l'entrée en fonction en avril du nouveau chef de service des bâtiments, qui a une expérience concrète dans ce domaine dans son emploi actuel.

10.2.11 Développement durable :

Concernant l'augmentation des loyers, la loi permet en effet de compenser la baisse des charges hypothécaire de référence est inconnue ; le potentiel de par une hausse de loyer, afin de motiver les propriétaires à entreprendre des travaux améliorant l'efficacité énergétique de leurs bâtiments. Cependant, la situation actuelle des loyers perçus par rapport au taux hausse n'est donc pas estimable en l'état.



10.2.12 Amendements :

La Commission propose trois amendements de forme :

- modifier la première conclusion en supprimant “à cet effet” et en ajoutant “***et d’autres travaux complémentaires***” afin que ce crédit d’étude couvre également les travaux non nécessaires à la rénovation énergétique, mais dont l’exécution doivent ou peuvent être inclus dans les travaux à venir ;
- corriger le compte du bilan de la troisième conclusion du préavis de 9141.000.00 (Ouvrages génie civil + assainissement) à **9123.201.00** (Immeuble Temple 7-9-11) ;
- corriger le compte de fonctionnement de la quatrième conclusion du préavis de 35201.3311.00 (Amort. obligatoires - génie civil) à **35201.3312.00** (Amort. obligatoires - bâtiments).

La Commission propose également d’ajouter une nouvelle conclusion après la première, demandant explicitement que le remplacement de la chaudière à gaz soit sérieusement étudié et proposé comme variante unique ou variante alternative lors du prochain préavis traitant le crédit de rénovation.

10.3 Appréciation générale :

La Commission soutient la volonté de la Municipalité de s’attaquer à la rénovation énergétique de ses bâtiments. Dans ce cas, ce sont les locataires qui devraient bénéficier en premier des économies réalisées, mais la Commune protège également son patrimoine financier en rendant ce bâtiment à nouveau “comme neuf”.

10.4 Conclusions :

La commission, à l’unanimité, invite le Conseil communal à bien vouloir voter les conclusions telles qu’amendées.

La discussion est ouverte :

Marc MÜLLER (SVI/EcoCit) tient à remercier et féliciter la commission pour son magnifique travail de qualité. Il a eu beaucoup de plaisir et d’intérêt à lire ce rapport.

Il avoue être surpris que la Municipalité n’ait pas inclus d’emblée le remplacement de la chaudière dans le préavis. En effet :

- Comme le relève la commission, cette chaudière est entièrement amortie ;
- Ce n’est pas un appareil de grande valeur (les chaudières à gaz sont des appareils simples et comparativement bon marché, c’est pourquoi certains envisagent encore d’en installer malgré le coût du carburant) ;
- Le gaz émet aujourd’hui des quantités de CO2 bien plus grandes qu’hier, à cause du recours accru aux livraisons de gaz naturel liquéfié transporté par bateau, notamment de gaz de schiste américain, qui souffre d’importantes fuites de méthane. Ces données ne



sont probablement pas encore prises en compte dans les calculs CECB+ mais elles alourdissent le bilan du bâtiment qui nous concerne aujourd'hui, notamment dans la variante A sans changement de système de chauffage ;

- Avec la variante A, on réduit les émissions de CO2 de 59% selon CECB+. Avec la variante B, c'est -88%, ce qui nous mettrait, pour cet immeuble, sur la trajectoire des accords de Paris ;
- Cette chaudière sert aussi pour le Temple protestant voisin, qui est une passoire thermique par nature. La demande de chaleur exportée vers le bâtiment voisin est donc grande et les émissions de GES qui y sont liées ne sont pas prises en compte dans les rapports que nous avons reçus.

Vu ce qui précède, Marc MÜLLER soutient fortement l'amendement de la commission (nouveau point 2).

Blaise VIONNET (Entente) déclare d'emblée ses intérêts, attendu qu'il est locataire du cabinet médical installé dans les locaux en question. Il confirme que ce bâtiment est une vraie passoire. Il fait très chaud l'été et très froid l'hiver. En conséquence, l'intervenant ne peut qu'appuyer tout ce qui est prévu et pose deux questions :

- Par rapport à un éventuel chauffage à pellets, les volumes de stockage sont-ils existant, ou faudrait-il les créer ?
- Sachant que le préavis mentionne que les locataires pourront continuer à exploiter, qu'en sera-t-il des places de parc pour les clients à mobilité réduite ?

Pour ce qui est du stockage des pellets, Hervé DELAY relève qu'il y a l'ancien local pour les citernes à mazout qui est disponible. L'étude montrera si cela suffira ou non ou s'il faudra utiliser une autre source de chaleur.

Sébastien SALVI, Municipal, précise qu'en 2018, lorsqu'il a fallu remplacer l'ancienne chaudière en urgence, la place n'était pas disponible pour installer le stockage des pellets.

Concernant l'exploitation, Sébastien SALVI précise que l'appel d'offres aux architectes mentionnait que les locataires devraient pouvoir poursuivre leur activité. Pour ce qui est des places de parc pour personnes à mobilité réduite, il ne peut rien promettre mais assure que tout sera mis en œuvre sur le chantier pour trouver des solutions.

Sébastien SALVI tient encore à féliciter la commission pour la précision et l'ampleur de son travail. Il ajoute que la Municipalité se rallie aux 4 amendements proposés.

La parole n'étant plus demandée, il est passé aux votes.

Première étape : Vote sur les amendements :

Le Président relit les amendements proposés par la commission (en gras et italique ci-dessous) et propose de les voter en bloc :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 195'000.- TTC pour les études concernant la rénovation énergétique et ***d'autres travaux complémentaires*** du bâtiment sis Place du Temple 7-9-11 ;
2. ***de demander à la Municipalité d'inclure dans l'étude, éventuellement sous forme de variante, le remplacement de la chaudière actuelle ;***
4. de prendre acte que le montant des travaux sera porté dans le compte n° **9123.201.00** ;
5. de prendre acte que cet investissement sera amorti sur une période de 10 ans et comptabilisé sous le compte n° 35201.3312.00 ;

Les amendements sont acceptés à la majorité (40) avec une abstention et sans avis contraire.

2^{ème} étape : Vote final :

Il est passé au vote des conclusions amendées qui sont relues par le Président et diffèrent de celles du préavis municipal.

Ainsi, à la majorité à la majorité (40) avec une abstention et sans avis contraire le Conseil communal

- **vu** le préavis municipal N° 2023-02 du 26 janvier 2023;
- **vu** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. **d'accorder à cet effet** à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 195'000.- TTC pour les études concernant le rénovation énergétique et d'autres travaux complémentaires du bâtiment sis Place du Temple 7-9-11 ;
2. **de demander** à la Municipalité d'inclure dans l'étude, éventuellement sous forme de variante, le remplacement de la chaudière actuelle ;
3. **de financer cette dépense** au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment ;
4. **de prendre acte** que le montant des travaux sera porté dans le compte N° 9123.201.00;
5. **de prendre acte** que cet investissement sera amorti sur une période de 10 ans et comptabilisé sous le compte n° 35201.3312.00 ;
6. **de prendre acte** que pour le premier exercice, la charge d'intérêts prévisible de la Commune s'élèvera à environ CHF 4'875.-.



Le Président remercie M. DELAY ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

11) Demande d'un crédit de CHF 194'000.- pour la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement (PM 2023-03)

Simon ALBERS résume et commente le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, dont les conclusions diffèrent de celles du préavis. Il rappelle d'emblée que l'objet du préavis est d'acquérir des horodateurs et non pas de la politique de stationnement qui est de la compétence exclusive de la Municipalité.

11.1 Préambule :

La Commission chargée d'étudier le préavis susmentionné était composée de Mme Claudia FREYMOND (SVI/EcoCit), de Mme Virginie FERN (Echallens Autrement) et du soussigné chargé de la rédaction de ce rapport (Entente communale).

La Commission s'est réunie le 27 février 2023 en présence de Mme Céline MÜLLER que nous remercions pour sa disponibilité ainsi que pour la qualité des réponses fournies.

11.2 Contexte :

Afin de pouvoir mettre en œuvre sa politique de stationnement de manière concrète et cohérente, la Municipalité a besoin d'acquérir une nouvelle série d'horodateurs. Le but de ce préavis est uniquement de décider si notre Conseil accorde les moyens à la Municipalité de mettre en place rapidement ou pas sa nouvelle politique de stationnement, mais pas de discuter de cette dernière.

Il existe deux acteurs majeurs dans ce domaine, la Municipalité a porté son choix sur l'entreprise déjà présente sur la commune par souci de continuité mais également car cette entreprise propose des solutions techniques plus ergonomiques. Ces nouvelles machines intègrent par ailleurs les nouvelles technologies présentes sur ce marché (twint, parkingpay, ...).

11.3 Aspects techniques :

La Commission a posé de nombreuses questions techniques à Mme Müller qui y a répondu de manière convaincante. Le choix de l'entreprise ainsi que du type de contrat (maintenance, facilité du contrôle, ...) ont été adressés de manière satisfaisante.

11.4 Aspects financiers :

La Commission doit toutefois relever plusieurs points financiers importants.



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Il est prévu que le coût des horodateurs soit en moyenne remboursé grâce aux revenus générés par ces derniers dans un laps de temps compris entre 2 et 5 ans selon les différents scénarii estimés. L'alternative de location ne présente pas d'avantage financier.

Lors du dépôt du préavis, le montant prévu pour les horodateurs était basé sur une estimation. La procédure de choix des modèles et les différentes négociations ont ensuite continué d'avancer jusqu'au stade du devis final qui, au jour de notre réunion, se trouve être largement inférieur au montant demandé (environ CHF 85'000.- à la place de CHF 118'000).. Il est à noter que le montant de la construction des socles en béton nécessaires pour ces horodateurs n'a pas été chiffré mais peut être réalisé par les employés de la voirie. A l'unanimité, la Commission estime donc qu'il est nécessaire de diminuer le montant prévu pour l'achat d'horodateurs mais d'y laisser une marge pour la pose des socles. Nous proposons donc d'amender le préavis de la manière suivante :

Horodateurs	CHF	85'000
Construction des socles en béton	CHF	5'000
Signalisation (panneaux), y.c. 40 heures de pose	CHF	20'000
Marquage (y.c. effaçage des anciennes lignes)	CHF	26'000
Dives et imprévus (10%)	CHF	13'600
TOTAL HT	CHF	149'600
TVA 7,7%	CHF	11'520
TOTAL TTC	CHF	161'120

De plus, la Commission s'interroge sur la sous-traitance des travaux réalisables par la voirie. L'implémentation des nouveaux horodateurs est prévue dans un délai de 3 à 6 mois après la votation du Conseil. La Commission est bien entendu consciente que le nombre d'imprévus peut être conséquent dans ce service mais nous estimons qu'il est du devoir du chef de service de planifier ces travaux en interne dans un délai aussi raisonnable.

Un dernier point a soulevé l'attention de la Commission. Le compte dans lequel sera amorti le montant (point 4 des conclusions) n'est pas défini de manière complète. La commission propose donc d'amender ce point pour y rajouter la dénomination complète du compte, soit **60000.3313.00.**

11.5 Conclusions :

Au vu de ce qui précède la Commission, à l'unanimité, invite le Conseil communal à voter les conclusions telles qu'amendées.

La discussion est ouverte.



Christian MONNEY, Vice-Syndic, indique que la Municipalité se rallie aux amendements proposés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et il est passé aux votes.

Première étape : Vote sur les amendements

Le Président relit les amendements proposés par la commission (en gras et italique ci-dessous) et propose de les voter en bloc :

1. **d'autoriser** la Municipalité à acquérir des horodateurs et de procéder aux modifications nécessaires pour l'implémentation du nouveau concept décrit pour un montant de **CHF 161'120.- TTC** ;
4. **de prendre acte** que le solde sera amorti sur une période de 5 ans et comptabilisé sous le compte **60000.3313.00** ;
5. **de prendre acte** que pour le premier exercice, la charge d'intérêts prévisible de la Commune s'élèvera à environ **CHF 4'030.-**.

Les amendements sont acceptés à la majorité (39) avec une abstention et un avis contraire.

2^{ème} étape : Vote final

Il est passé au vote des conclusions amendées qui sont relues par le Président et diffèrent de celles du préavis municipal.

Ainsi, à la majorité (39) avec une abstention et un avis contraire le Conseil communal

- **vu** le préavis municipal N° 2023-03 du 31 janvier 2023;
- **vu** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. **d'autoriser** la Municipalité à acquérir des horodateurs et de procéder aux modifications nécessaires pour l'implémentation du nouveau concept décrit pour un montant de **CHF 161'120.- TTC** ;
2. **de financer** cette dépense au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment ;
3. **de prendre acte** que ce montant sera porté au compte 9146.000.00 ;



4. **de prendre acte** que le solde sera amorti sur une période de 5 ans et comptabilisé sous le compte 60000.3313.00 ;
5. **de prendre acte** que pour le premier exercice, la charge d'intérêts prévisible de la Commune s'élèvera à environ CHF 4'030.-.

Le Président remercie M. ALBERS et les membres de la commission pour leur travail.

12) Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Jean-Christophe BOILLAT concernant la mise en place d'un kit mobilité pour les nouveaux habitants

Quentin WENGER résume et commente le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet.

12.1 Préambule :

La commission chargée d'étudier cette réponse municipale était composée de :
Corinne FARQUHARSON (EA), Jean-Christophe BOILLAT (SVI-EcoCit) et de Quentin WENGER (Entente), rapporteur

Elle s'est réunie le mardi 28 février dernier à la salle du Turlet, afin d'étudier la réponse municipale à ce postulat.

12.2 Développement :

Comme exprimé par notre collègue Boillat dans son postulat, le déménagement d'une personne, d'un couple ou d'une famille est une merveilleuse occasion de changer ses habitudes, notamment dans le domaine de la mobilité. Sachant que le nouvel éco-quartier *Osiris* accueillera bientôt environ 800 personnes, la réalisation de ce postulat par la Municipalité serait une magnifique opportunité pour inciter ces nouveaux/nouvelles concitoyen·ne·s à utiliser un maximum la mobilité douce et les transports publics au sein de notre commune, ainsi que pour leurs déplacements aux alentours.

Tout d'abord, la commission souhaite relever l'excellent travail de recherche qui a été effectué par la Municipalité. En effet, ce sont bien tous les points évoqués dans le texte du postulant qui ont été examinés par notre exécutif communal. La commission pense que l'intégration de « kit mobilité », dans le « power-point » de présentation de la Commune et dans le sac distribué aux nouvelles personnes s'installant à Echallens est une très bonne chose.

Afin de ne pas revenir sur tous les points positifs qui sont présentés dans la réponse municipale, nous nous arrêtons brièvement sur un point en suspens :

Le rabais abonnement *Mobilis* de 25% que Lausanne offre actuellement pour ses nouveaux/nouvelles habitant·e·s est en fait un projet pilote, financé par le Canton. Notre



Municipalité a donc pris contact avec la société *Mobilis*. Il est apparu qu'à l'heure actuelle, une commune de la taille d'Echallens devrait être obligée de payer une partie de ses rabais elle-même. C'est la raison pour laquelle cette offre n'a pas été retenue par notre exécutif. Cependant, la commission invite la Municipalité à être attentive aux résultats du projet pilote lausannois, comme elle nous l'indique dans sa réponse municipale.

Il est également arrivé aux oreilles de la commission qu'une association de quartier avait été créée au sein du nouveau quartier *Osiris*. Il serait intéressant que la Municipalité puisse communiquer avec cette dernière sur les questions de mobilité, afin que l'association de quartier puisse également continuer de promouvoir la mobilité douce et les transports publics au sein de ce nouveau quartier.

En s'éloignant quelque peu du texte du postulat et tout en étant bien conscient de l'aspect non contraignant de ces demandes, la commission émet le souhait que la Municipalité puisse promouvoir également la mobilité douce et les transports publics auprès de toutes les personnes qui habitent Echallens de manière générale, en s'appuyant sur les mesures proposées dans la réponse municipale à ce postulat ou avec de nouvelles solutions. De plus, la commission propose également à la Municipalité de mettre à jour régulièrement les différentes actions ou types de subventions dans le domaine de la mobilité, afin de les adapter aux besoins actuels de l'ensemble de la population challensoise et de les promouvoir.

12.3 Conclusion :

Vu ce qui précède, la commission estime que la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Christophe BOILLAT concernant la mise en place d'un kit mobilité pour les nouveaux habitants est acceptable et qu'elle va dans le sens de la demande du postulant.

La discussion est ouverte.

Pierre DESPONDS relève que la réponse municipale mentionne un renvoi au site internet communal à la rubrique « Vélos ». Il a été surpris de constater que cette rubrique mentionne que des pompes à vélos allaient être prochainement mises à disposition en libre-service à la population. Affaire à suivre. Dans les faits, l'affaire a suivi, ces pompes étant installées et fonctionnelles depuis longtemps. Il semble donc que le site internet n'est pas à jour sur ce point-là. Par ailleurs, il aimerait savoir où en est l'installation du parking à vélos du cinéma qui se fait attendre.

Sébastien SALVI, Municipal, sait que M. DESPONDS attend ce parc à vélos autant que lui. Il précise qu'il y a eu un retard au niveau de l'entreprise qui doit faire le marquage des places. Les travaux ont été reportés en raison du sol gelé en janvier et février. Ce marquage devrait maintenant pouvoir suivre et les socles à vélos (qui ont été construits) pourront être posés dans la foulée.

Céline MÜLLER, Municipale, précise que la mise à jour du site internet est en cours de préparation.



Damien CURRAT (SVI/EcoCit) souhaite qu'une correction soit apportée à la réponse municipale qui mentionne le 7 septembre 2021 comme date de prise en considération du postulat. Or le Conseil n'a pas siégé le 7 septembre 2021, mais le 14 octobre 2021, le 7 septembre 2021 correspondant à la date du dépôt du postulat).

Jean-Christophe BOILLAT, en tant que postulant, désire remercier la Municipalité pour sa réponse et les recherches effectuées. Il souhaite que l'Exécutif reste attentif à l'évolution de l'étude lausannoise concernant *Mobilis*.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Ainsi, à l'unanimité, le Conseil communal

- **Vu** la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Christophe BOILLAT concernant la mise en place d'un kit mobilité pour les nouveaux habitants ;
- **Vu** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **Considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- **De prendre acte** de la réponse de la Municipalité.

13) Élections diverses

Le Président rappelle qu'il s'agit de remplacer M. Michel BONJOUR(Entente), démissionnaire, à la COFIN et à l'EFAJE ainsi que M. Serge WENGER (Entente) en tant que suppléant à l'ASET puisque ce dernier est devenu délégué.

13.1 Election d'un membre de la CoFin pour la suite de la législature 2021-2026 :

Jean-Luc MISEREZ (Entente) présente la candidature de Thomas MIVELAZ.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, est élu tacitement :

- M. Thomas **MIVELAZ** (Entente) qui accepte son élection.

Cédric FREYMOND le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission.



13.2 Election d'un délégué à l'EFAJE pour la suite de la législature 2021-2026 :

Jean-Luc MISEREZ présente la candidature de Mme Christine TRENZ-MAGNIN.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, est élu tacitement :

- Mme Christine **TRENZ-MAGNIN** (Entente) qui accepte son élection.

Cédric FREYMOND la félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette délégation.

13.3 Election d'un délégué suppléant à l'ASET pour la suite de la législature 2021-2026 :

Jean-Luc MISEREZ (Entente) présente la candidature de Michaël COMTE.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, est élu tacitement :

- M. Michaël **COMTE** (Entente) qui accepte son élection.

Cédric FREYMOND le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette délégation.

14) Interpellation de Jean-Christophe BOILLAT concernant les Zones 30 km/h et les zones de rencontres :

Le Président passe la parole à Jean-Christophe BOILLAT pour lecture et développement de son interpellation :

« A partir de ce 1er janvier 2023, les bases légales fédérales** ont été adaptées pour faciliter la mise en place des zones à trafic modéré. Dans ce contexte, la DGMR a édicté en début d'année une directive pratique permettant de préciser l'application de cette nouvelle base légale pour les Communes qui souhaitent instaurer ou étendre les zones modérées sur une partie de leur réseau routier.

Avec la révision des bases légales, il est désormais possible :

- d'instaurer des zones 30kmh ou de rencontre sur les routes de quartiers et collectrices ("non affectées à la circulation générale") **sans expertise ou contrôle ultérieur.**



- **d'intégrer des axes du réseau principal ("affectées à la circulation générale") dans une zone 30 kmh**, si ceci permet de répondre à un caractère urbanistique marqué (centralité), ou réduire le bruit excessif ou d'améliorer la sécurité des usager·e·s les plus vulnérables (personnes âgées, cyclistes, enfants, PMR). Les passages piétons et les priorités ne sont pas modifiés dans ce cas de figure.

Cette interpellation a pour objectifs de demander :

- **Si la Municipalité a déjà pris connaissance de cette nouvelle directive** et des formidables opportunités que la nouvelle réglementation offre pour améliorer la qualité de vie des riverains, l'intégration urbanistique, et surtout l'amélioration de la sécurité routière à Echallens.
- **Si la Municipalité envisage une réflexion d'ensemble** sous l'angle de cette nouvelle réglementation et directive et de faire le lien avec le PdCom.

Pour compléter cette interpellation, Jean-Christophe BOILLAT précise qu'il ne s'agit pas d'aborder les aspects techniques, mais déjà d'informer le Conseil sur le potentiel possible et, le cas échéant, que le dossier puisse être suivi par des commissions ad hoc ou la commission de la mobilité.

Christian MONNEY indique que la Municipalité a déjà pris connaissance de ces nouvelles directives. Elle envisage d'y réfléchir et donnera une réponse lors du prochain Conseil et fera l'état de la situation.

15) Divers

Pascal KROPF (Entente) signale que l'Association des Commerçants d'Echallens organise le mardi 28 mars 2023 à 18h45 un after-work sur le thème très actuel du contexte énergétique avec comme intervenants Mme Michèle CASSANI et M. Manuel GONZALEZ de la ROMANDE ENERGIE. Il reste des places et chacune et chacun sera le bienvenu.

Quentin WENGER (Entente) dit avoir appris que les travaux sur la Route entre Goumoëns et Echallens étaient reportés. Il souhaite être renseigné sur les causes de ce report.

Christian MONNEY, Vice-Syndic, ne peut pas donner beaucoup plus de détail. La seule information que la Municipalité ait reçue est que le début du chantier est reporté à une date ultérieure et encore inconnue.

Patrick MIÉVILLE (SVI/EcoCit) rappelle que le Festival du Film Vert s'est déroulé le samedi 18 mars à l'Aula des Trois-Sapins. Durant l'événement, il a constaté que pendant les films, la salle était sombre, alors que personnes rejoignent leur place. Les marches sont mal éclairées. Au niveau de la sécurité, il y a matière à réflexion. De plus, beaucoup de spectateurs se sont



plaintes du froid dans l'Aula. Il demande si ces problématiques peuvent être réglées pour une prochaine fois.

Sébastien SALVI, Municipal, est navré d'apprendre que les spectateurs ont eu froid lors de ce festival. Il relève que le problème du chauffage est récurrent. Le concierge avait été dûment informé et la salle aurait dû être correctement chauffée. Pour ce qui est du mauvais éclairage des marches, il indique que rien n'est prévu et rappelle qu'il ne s'agit pas d'une salle de cinéma. Il prend toutefois note de la problématique sécuritaire.

Blaise VIONNET (Entente) intervient au sujet du quartier OSIRIS. Il relève avoir appris qu'il existe une application pour les nouveaux habitants. Toute une communauté se forme ainsi et peut échanger toutes sortes d'informations utiles. Il estime que cela pourrait être intéressant pour la Commune de transmettre des informations par le biais de ce créneau.

Corinne SAUTY, Municipale, profite de l'intervention de M. VIONNET pour rebondir sur le sujet et explique que les investisseurs ont mandaté un expert pour amener les habitants à se fédérer dans une association. Trois ateliers participatifs ont été organisés. L'assemblée constitutive de l'Association des habitants du quartier aura lieu le lundi 27 mars 2023. Les statuts devraient être validés et un comité sera désigné. Ainsi la vie du quartier sera organisée avec des lieux de rencontre, et, notamment, une salle commune. Les nouveaux habitants ont à cœur de faire vivre leur quartier. Elle relève que ces nouveaux habitants ont aussi l'intention de faire vivre le Bourg avec leur quartier. Une première fête de quartier (distincte de l'inauguration officielle) aura lieu le 26 août 2023. Elle ajoute encore qu'une fête du Bourg sera organisée sur la place du Château par la Commune le 7 octobre 2023 afin d'accueillir chacune et chacun dans un moment convivial, chaleureux et festif.

Corinne SAUTY reprend la parole et informe l'assemblée

- que la piscine ne pourra pas être ouverte pendant les vacances de Pâques, contrairement à l'année dernière, ceci pour des raisons de manque de personnel ;
- que le Pump-Track est installé sur le parking inférieur de Court-Champ jusqu'au 1^{er} mai 2023. Ensuite, il sera transféré dans la commune de Jouxens-Mèzery qui a souhaité louer cette installation temporairement. Pendant l'été, le Pump-Track sera installé aux Trois-Sapins, puis à la Place du Pont dès la rentrée scolaire jusqu'à fin octobre.

Le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu le 11 mai 2023.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.

Le Président :

Le Secrétaire suppléant :



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Conseillers excusés :

Frédéric BOURGEOIS (Entente), Catherine CARRON (SVI/Ecocit), Brigitte DELLEY ULIVIERI (Entente), Olivier FALCIANO (Entente), Corinne FARQUHARSON (EA), Fabrice GUYE (Entente), Stéphane KALTENRIEDER (SVI/EcoCit), Nadja MONNEY (SVI/EcoCit), Patrick MORIER-GENOUD (EA), Marie NOBS-BROVELLI (Entente), Grégoire PITTET (Entente), Éric VIDELIER (EA), Caroline VUAGNIAUX (EA)

Conseillers absents :

Nadège PITTET (PAI/UDC), Mauro RIVETTI (PAI/UDC), Robert TYE (SVI/Ecocit).